

# la lettre % d'attac

AGIR POUR LA JUSTICE SOCIALE  
ET ÉCOLOGIQUE

COMITÉ 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup>

## REPEINDRE LE MONDE EN VERT

À l'initiative de Jean-Laurent Bonnafé, directeur général de BNP Paribas et président de l'Association Entreprises pour l'Environnement (EpE), plus de 90 patrons de très grandes entreprises appellent, dans *Le Monde* du 5 mai, à la mobilisation collective. Cet appel a été largement relayé sur les sites de grandes entreprises propriétaires de médias. De quoi s'agit-il ? Finance, optimisation fiscale... non ! Ces chantres de la mobilisation collective en appellent à faire des moyens financiers publics, débloqués un peu précipitamment par le gouvernement, un accélérateur d'une relance « verte et inclusive ». Tous les mots sont là : transition écologique, justice sociale, biodiversité, climat... On en pleurerait ! Enfin, ils ont compris... Ils ont compris qu'à éviter l'impôt par le recours aux paradis fiscaux, ils ne contribueraient pas à l'effort collectif nécessaire pour financer des services publics... Et ceux qui ont compris ne sont pas n'importe qui : Bernard Arnault (LVMH), Jean-Laurent Bonnafé (BNP Paribas), Yves Perrier (Amundi), Patrick Pouyanné (Total)... Ceux-là même qui, hier, étaient dénoncés par la très subversive association Attac pour leurs comportements fiscaux et les conséquences de leurs activités sur l'environnement et la santé des plus fragiles. Imaginez Bernard Arnault en gilet jaune, Total abandonnant le pétrole et Bonnafé adhérant à Attac...

## UNE POLICE EN ROUE LIBRE

**SELON MACRON :**  
"LES REPRÉSENTATIONS DE JEUNES N'ONT PAS FORCÉMENT UNE PLEINE CONSCIENCE DU MONDE DANS LEQUEL NOUS ENTRONS"



aucun contrôle de la part du Conseil constitutionnel, dont c'est pourtant le rôle -, en complément de celle sur l'urgence terroriste de 2017. On aimerait maintenant entendre parler d'un état d'urgence sociale, ne serait-ce que pour les quartiers populaires qui affrontent une situation explosive.

Depuis le 8 avril, dans le seul département de Seine-Saint-Denis, cinq personnes ont été tuées par la police, trois autres grièvement blessées et sept ont porté plainte pour violences policières. Dans le même temps, la police a procédé à trois fois plus de verbalisations que la moyenne nationale. Sans compter les vexations racistes, les tabassages gratuits, les palpations humiliantes et les propos inqualifiables. Est-il possible qu'en 2020, comme au « bon temps de la coloniale », des fonctionnaires de police lancent encore, à l'adresse d'un homme qui se noie : « Un bicot, ça ne flotte pas. » Est-il possible que, dans notre pays, les seules personnes autorisées à circuler en toute liberté soient les flics ? Est-il possible qu'ils puissent, selon leur humeur ou notre faciès, décider de notre droit à aller et venir ? Est-il possible que les enquêtes menées en cas de « dérapage » soient initiées par les services de police ?

La menace du coronavirus, qui inspire à la population une crainte légitime, a déjà trop servi de prétexte à raboter l'état de droit. C'est précisément devant l'impunité quasi généralisée des forces de police que l'Observatoire national des pratiques et des violences policières a créé une application, « Urgence violences policières », qui permet aux proches de victimes de filmer une intervention policière et d'envoyer directement les images sur un serveur sécurisé. Ensuite, même si un policier saisit et détruit le téléphone du témoin, les images seront aux mains de l'Observatoire qui pourra les utiliser en tant que preuve lors d'un éventuel procès, si difficilement gagnable s'agissant des forces de l'ordre.

## RENDEZ-VOUS

« Pendant le confinement, ne restons pas l'esprit confiné. » Pour comprendre la situation et réfléchir au monde d'après, Attac propose des soirées-débats en vidéo, **tous les mardis et jeudis à 18 h**. À suivre sur Live Facebook (Attac France (officiel) ou [attac.org/l/covid19](http://attac.org/l/covid19)).

**Journée nationale de la Résistance, mercredi 27 mai**, pensez-y et agissez !

## ATTAC, QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne (Attac) est un mouvement d'éducation populaire tourné vers l'action. Attac se mobilise contre l'hégémonie de la finance et la marchandisation du monde, pour des alternatives sociales, écologiques et démocratiques. Attac est présente dans plus de 40 pays.

## COMMENT NOUS CONTACTER

Site Attac France : [www.france.attac.org](http://www.france.attac.org)

Comité local Paris 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> :

[attacparis20@attac.org](mailto:attacparis20@attac.org) ou  
1-3 rue Frédérick-Lemaître - 75020 Paris

Informations, réflexions, campagnes :  
<http://attac-paris19-20.org/>

# ET LA DETTE PUBLIQUE, C'EST GRAVE DOCTEUR?

**Le ministère de l'Economie et des Finances a annoncé que le déficit public de la France pourrait s'établir cette année à 9% du Produit intérieur brut et la dette publique atteindre le niveau historique de 115% du PIB. Faut-il s'en inquiéter?**

**E**n temps normal, le déficit public, et la dette qui en résulte, permettent à l'État et aux collectivités territoriales d'investir davantage que ne le permettraient leurs ressources propres. C'est ainsi que les 2 380 milliards de la dette publique ont permis de financer un patrimoine physique (établissements scolaires, universités, hôpitaux, stades, routes, etc.) et financier (notamment les participations de l'État dans des entreprises) évalué à 3 495 milliards d'euros. D'où il apparaît que, contrairement à une idée reçue – ou plutôt matraquée –, nous ne faisons pas peser « l'insupportable fardeau de la dette » sur nos enfants : chaque nouveau-né hérite de **35 525 euros de dette**, certes, mais aussi de **52 170 euros de patrimoine**.

En période de crise, comme en 2008 et à nouveau en 2020, la situation est autre. Plus que le financement d'infrastructures, les causes premières du creusement du déficit public sont la réduction des recettes fiscales provoquée par le recul de l'activité économique, et les dépenses exceptionnelles que l'État et les collectivités engagent pour prévenir un effondrement de l'économie.

## Creuser le déficit est nécessaire

En 2007/2008, l'État a renfloué les banques qui s'étaient gavées de produits financiers, rémunérateurs mais à haut risque. La dette publique a bondi de 64,5 % du PIB en 2007 à 83 % en 2009. Aurait-il fallu laisser sombrer les banques ? En tant que rouages essentiels de l'économie, leur faillite aurait inéluctablement entraîné un naufrage de l'économie et une explosion du chômage. Sans doute eût-il été légitime de nationaliser les grands établissements bancaires ; le gouvernement d'alors n'y a pas même songé...

Aujourd'hui, l'État est de nouveau à la manœuvre. Par des aides massives aux en-

treprises et – à un bien moindre degré – aux ménages les plus modestes, il s'efforce de limiter la multiplication des faillites et donc une flambée du chômage. Cette intervention est pleinement justifiée, mais la dette publique va s'en trouver fortement alourdie.

Un niveau élevé de la dette publique n'est pas nécessairement un problème. Au Japon, elle dépasse 235 % du PIB sans que quiconque ne s'en inquiète. C'est que cette dette est détenue pour un tiers par la Banque du Japon et pour presque tout le reste par de petits épargnants et des établissements financiers nippons qui acceptent docilement de financer l'État aux conditions que celui-ci juge raisonnable de leur offrir.

## L'argent magique de Super Mario

En Europe, la situation est tout autre. L'article 123 du Traité constitutionnel européen interdit à la Banque centrale européenne (BCE) d'acquérir directement des titres de dette des États membres de la zone euro. En conséquence de quoi, ces États n'ont d'autre ressource que d'emprunter sur les marchés financiers et, en l'occurrence, comme le veut la sacro-sainte « concurrence libre et non faussée », sur des marchés financiers mondialisés. Cette dépendance aux marchés peut s'avérer meurtrière. Au pire moment de la crise grecque, les marchés financiers n'ont consenti à financer ce pays qu'à des taux d'intérêt exorbitants de plus de 20 % l'an. Mais cela, c'était avant...

Avant que Mario Draghi ne s'avise que si la BCE, qu'il préside alors, n'est pas autorisée à acquérir **directement** des titres de la dette publique des États, rien ne lui interdit d'en acquérir **indirectement**. Ce qu'elle a entrepris de faire à partir de janvier 2015 en rachetant aux établissements financiers les titres de dette publique qu'ils avaient souscrits. Parallèlement, la BCE fait tourner à plein la « planche à billets »<sup>(1)</sup>, inondant les banques européennes de liquidités au point que les taux d'intérêt tombent à zéro, voir même au-dessous de ce chiffre.

Christine Lagarde, qui succède à Mario Draghi, poursuit la même politique, promettant d'ajouter 750 milliards d'euros avant fin 2020 aux 2 500 milliards déjà injectés par la BCE dans les circuits financiers. Résultat : le

## LE CAPITALISME SAUVERA L'HUMANITÉ!



Trésor public français émet aujourd'hui des emprunts à dix ans sans que cela lui – et donc nous – coûte un centime d'intérêts.

Cette situation peut-elle s'éterniser ? Probablement non, encore que l'expérience de la Réserve fédérale des États-Unis, qui pratique cette politique d'argent facile depuis 2008, tend à montrer qu'il est très difficile de revenir à une politique monétaire plus rigoureuse sans risquer de plonger l'économie dans la récession.

Pourtant, des solutions plus durables au problème de la dette existent. L'une consisterait pour la BCE à transformer les titres de dette publique qu'elle détient en dette perpétuelle, c'est-à-dire non remboursable. Dès lors, les trésors publics ne seraient pas contraints, d'ici à huit ou dix ans – à l'échéance théorique de cette dette –, de la refinancer par de nouveaux appels aux marchés financiers. L'autre solution serait d'annuler tout simplement cette dette, comme cela s'est fait de nombreuses fois dans le passé et en d'autres lieux. Mais dans les deux cas, il faudrait que les gouvernants de l'Union européenne y consentent. Ils ne semblent pas y être prêts...

(1) Les banques centrales peuvent créer de la monnaie sans autre limitation que le risque de réactiver l'inflation. Mais dans le contexte de marasme qui prévaut en Europe, ce risque est aujourd'hui quasi nul.

## BULLETIN D'ADHÉSION

Nom..... Prénom.....  
 Adresse.....  
 Code postal..... Ville.....  
 Email.....  
 J'adhère à Attac et je verse pour l'année civile.....€

**Ressources mensuelles et cotisation avec Lignes d'Attac**  
 de 0 à 450 €..... 13 € - de 1600 à 2300 €..... 65 €  
 de 450 à 900 €..... 21 € - de 2300 à 3000 €..... 84 €  
 de 900 à 1200 €..... 35 € - de 3000 à 4000 €..... 120 €  
 de 1200 à 1600 €..... 48 € - au-delà de 4000 €..... 160 €  
**Bulletin à renvoyer accompagné d'un chèque bancaire ou postal à :**  
 Attac Service adhésions - 21 ter, rue Voltaire - 75011 Paris